

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

GILBERT Pierre : «L'histoire et la légende d'Imhotep », in *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique (Classe des Lettres)*, 5^e série, t.35, 1949, pp. 200-202.

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été numérisée par les Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles, avec l'accord des ayant droits de Pierre Gilbert. Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

L'histoire et la légende d'Imhotep,

par Pierre GILBERT. (*)

La « Libre Belgique » publiait en première page, à la date du dimanche 3 avril, deux photographies commentées d'une découverte en Égypte, qui s'annonçait sensationnelle. Il s'agissait de l'ouverture de tombes un peu au sud de l'enceinte de la pyramide à degrés de Saqqarah et de la rampe de la pyramide d'Ounas. Ça auraient été les sépultures de l'architecte Imhotep et du scribe Kanefer. Imhotep n'est autre que l'auteur de la pyramide à degrés et des monuments qui l'entourent, c'est-à-dire des plus anciennes grandes constructions de pierre qui aient existé au monde. Le nom de Kanefer étant celui du père d'Imhotep, la trouvaille paraissait en recevoir une valable confirmation d'authenticité. Malheureusement le sarcophage à masque humain que reproduit la photographie, et la présence de nombreuses statuettes du type des « oushebtis », ne permettaient guère d'attribuer à l'époque d'Imhotep, la III^{me} dynastie (environ 2500 ans avant J.-C.), les sépultures qui viennent d'être reconnues. On pouvait croire que l'on se trouvait en présence d'un « réenterrement » de momies dépouillées par les pillards ; on en connaît beaucoup d'exemples ; le caractère du sarcophage, pour autant que la photographie permette d'en juger, nous le faisait dater de l'époque saïte. C'est précisément le moment où Imhotep fut divinisé. Une découverte du corps de ce grand homme, théologien, architecte, conseiller et médecin du roi Djeser, et auteur des maximes de sagesse très célèbres, pouvait n'avoir pas été étrangère au renouveau de ferveur qui entoura sa mémoire et le porta au rang des divinités. Pendant longtemps, en effet, le tombeau d'Imhotep avait été oublié ; un chant de harpiste fort connu au Moyen et au Nouvel Empire faisait de cet oubli un signe de la vanité de tout. Sous les Ptolémées, au contraire, on croyait savoir que le tombeau d'Imhotep était tout proche du Serapeum

(*) Présenté par M. H. GRÉGOIRE.

de Memphis. Il fallait donc supposer que, dans l'intervalle, ce monument avait été retrouvé. La découverte annoncée semblait indiquer que, non seulement le tombeau avait été réperé, mais que l'on en avait retiré les momies dépouillées pour leur refaire un équipement funéraire et les cacher dans une sépulture inaccessible, établie pieusement dans un endroit proche des constructions du génial architecte, au pied de la pyramide à degrés de Saqqarah.

Ce n'eût pas été extraordinaire en Égypte. Mais il ne faut plus chercher des interprétations. Ce n'est pas le tombeau d'Imhotep qui a été retrouvé, mais celui d'une de ses adoratrices nommée « Tadi-Imhotep ». Son nom, comme celui de Kanefer, indique, dès ce moment, une dévotion très vive envers l'ancien sage divinisé.

M. Henri Grégoire, d'après Jean Capart, a exposé dans le *Flambeau* du 1^{er} juillet 1928, la « révélation de Saqqarah », l'émouvante découverte, dans l'enceinte de la pyramide à degrés d'une base de statue du roi Djéser portant le nom de l'architecte Imhotep, « signature du maître, parmi les ruines de son chef-d'œuvre ».

Cette pyramide, en effet, est un des monuments capitaux de ce monde, pour l'histoire des techniques, comme pour l'histoire des idées et l'histoire de l'art. Avant Imhotep, l'Égypte, et le monde entier, ne connaissaient que la construction en briques, avec quelques éléments de pierre remplaçant le bois. Pour la première fois on vit de grandes constructions toutes de pierre. Sans doute le père d'Imhotep, Kanefer, directeur des travaux du Sud et du Nord, l'avait-il formé à la technique la plus avancée de son temps. Mais c'est surtout un élan de ferveur qu'expriment les monuments de Saqqarah. Imhotep était théologien, grand-prêtre de Râ dans Héliopolis. Il assure à son roi, au moment où l'Égypte, récemment divisée, a besoin d'un solide ciment d'unité, une haute doctrine centralisatrice ; il assimile le pharaon au soleil unique, juste et bienfaisant.

Mort, le souverain se résorbera dans l'astre dont il est le représentant sur la terre. Le tombeau d'un tel roi ne pouvait plus être un simple palais funéraire comme celui de ses prédécesseurs. Imhotep lui élève, à l'imitation probablement du double et quadruple escalier où se dressait le trône sacré des pharaons,

un immense escalier d'éternité à quatre faces, à six degrés, au sommet duquel le roi mort est destiné à apparaître à ses sujets, confondu avec le soleil.

L'homme qui avait porté au ciel la survie du roi y avait du même coup introduit les humains. Car le roi est intermédiaire entre les dieux et les hommes. Il intercède pour ceux-ci auprès de ceux-là ; il ne peut pas être seul là-haut ; par une extension progressive de son privilège tous les Égyptiens finiront par s'assimiler au souverain et partager son bonheur d'outre-tombe. Le constructeur de temples et d'idées qui avait ainsi ouvert le ciel à l'humanité devait à son tour participer de la nature des dieux.

A partir de l'époque saïte, des 7^{me} et 6^{me} siècles av. J.-C., il est devenu l'un des grands personnages divins de Memphis, et un dieu guérisseur, soit qu'il eût réellement, de son vivant, été médecin et magicien, soit que ces activités fussent les plus demandées d'un dieu à la Basse Époque, où il fut adoré. Il fut même régulièrement assimilé à Asclépios, dont la grandeur s'était accrue en Grèce assez tardivement aussi.

En Égypte même Imhotep était souvent associé avec un sage né plus récemment, Amenhotep fils de Hapi, architecte et conseiller du roi Amenhotep III au XIV^{me} siècle. De ce dernier le musée du Cinquantenaire possède une relique insigne, un fragment de son sarcophage. Le sarcophage d'Imhotep est encore à trouver, plus près du Serapeum. Et l'on peut espérer que si cette découverte avait lieu, dans ce sable d'Égypte qui conserve tout, elle nous apporterait cette fois un sarcophage intact, et peut-être des textes, autrement importants pour l'histoire que ceux d'une sépulture d'époque tardive.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires de Pierre Gilbert, réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires de Pierre Gilbert, ci-après dénommées « copies numériques », mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique d'œuvres de Pierre Gilbert mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

La mise à disposition par les A&B de la copie numérique d'œuvres de Pierre Gilbert a fait l'objet d'un accord avec les ayants droit de Pierre Gilbert, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Les ayants droit de Pierre Gilbert auront pris le soin de conclure un accord avec les tiers, et spécialement des éditeurs, ayant encore à ce jour des droits sur les œuvres de Pierre Gilbert, afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister - telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination 'Archives & Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires de Pierre Gilbert : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux A&B, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'usager s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail - dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'une ou plusieurs copie(s) numérique(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux A&B un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication.

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des A&B ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux A&B dans les copies numériques est interdite.